



Procès-verbal de la séance d'installation des Autorités communales
Commune à Conseil général
Législature 2026 - 2031



COMMUNE D'EPENDES VD
Séance du mardi 16 juin 2026 – 19H30
Salle communale (sous-sol de l'école)

PREMIERE PARTIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LE PREFET

1. Accueil

Les citoyennes et les citoyens remplissant les conditions légales et les conseillers municipaux élus ont été convoqués par ordre de la préfecture, pour se réunir ce jour afin de procéder :

- à l'assermentation des membres du Conseil général
- à l'assermentation des membres de la Municipalité
- aux nominations légales

La liste des citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales pour faire partie du Conseil ainsi que la liste des conseillères et conseillers municipaux élus sont mises à la disposition de Monsieur le Préfet.

Il est constaté que les élections n'ont donné lieu à aucun recours.

Monsieur le Préfet, Stives Morand, préside les opérations, il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les félicite pour leur élection. Il déclare la séance ouverte.

2. Désignation d'une secrétaire de séance

Il désigne comme secrétaire provisoire : Mme Sabine Clot

3. Désignation de deux scrutateurs.trices de séance

Il fait appel aux scrutateurs provisoires : M. Andreas Suter.....

M. Robert Balbo

4. Appel

Il est procédé à l'appel.

5. Assermentation des membres du Conseil

L'assemblée se lève pour l'assermentation des membres du Conseil général.

Monsieur le Préfet donne lecture de la formule de serment prescrit à l'article 9 de la loi sur les communes. Il est procédé à l'appel selon la liste des citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales.

A l'appel de son nom, chacun.e solennise la promesse. Il/elle est de ce fait installé.e membre du Conseil général pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2026, ceci pour la durée de la législature.

Les membres absent-e-s seront assermenté-e-s lors de la première assemblée où ils se présenteront.

Nombre de membres assermentés : 30..... dont la liste est jointe au pv.

6. Assermentation des membres de la Municipalité

Monsieur le Préfet félicite les conseillers municipaux pour leur élection, puis après s'être assuré qu'il n'y a entre les élus aucun degré de parenté prohibé selon l'article 48 de la loi sur les communes, Monsieur le Préfet donne lecture du serment prescrit aux articles 9 et 62 de dite loi.

Municipaux : M. Grin Joël
M. Bavaud Christian
M. Maire Olivier
M. Walter Philippe
M. Djurdjevic Ivan

A l'appel de son nom, chaque municipal solennise la promesse. Il est de ce fait installé pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2026 et ceci pour la durée de la législature.

7. Assermentation du syndic

A l'appel de son nom, le syndic solennise la promesse. Il est de ce fait installé pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2026 et ceci pour la durée de la législature.

Syndic : M. Bavaud Christian

8. Election du-de la président.e du Conseil

En préambule, Monsieur le Préfet donne quelques renseignements sur les dispositions des articles 11 et 12 de la loi sur les communes concernant le mode de scrutin. Il rappelle que le/la président.e est élu.e pour un an. Il attend les propositions de candidatures.

☒ Le nombre de candidat.e est égal au siège à repourvoir : le Conseil accepte l'élection tacite oui/ non

☐ Election au scrutin

1^{er} Tour (majorité absolue)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables : majorité :

Candidat.e n°1 Mme/M..... obtient voix
Candidat.e n°2 Mme/M..... obtient..... voix
Candidat.e n°3 Mme/M obtient voix

2^{ème} Tour éventuel (majorité relative)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables :

Candidat.e n°1 Mme/M..... obtient voix
Candidat.e n°2 Mme/M..... obtient..... voix
Candidat.e n°3 Mme/M obtient voix

Est élu M. David Burckhardt..... par 30.....voix

9. Election du/de la secrétaire du Conseil

Monsieur le Préfet rappelle que le-la secrétaire du Conseil est élu.e pour la durée de la législature. Il/elle peut être choisi.e en dehors du Conseil. Il attend les propositions de candidatures.

☒ Le nombre de candidat.e est égal au siège à repourvoir : le Conseil accepte l'élection tacite oui/ ~~non~~

☐ Election au scrutin

1^{er} Tour (majorité absolue)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables : majorité :

Candidat.e n°1 Mme/M..... obtient voix

Candidat.e n°2 Mme/M..... obtient..... voix

Candidat.e n°3 Mme/M obtient voix

2^{ème} Tour éventuel (majorité relative)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables :

Candidat.e n°1 Mme/M..... obtient voix

Candidat.e n°2 Mme/M..... obtient..... voix

Candidat.e n°3 Mme/M obtient voix

Est élue : Mme Sabine Clot..... par 30.....voix

Il est constaté qu'il n'existe aucun degré de parenté prohibé selon l'article 12 de la loi sur les communes entre le/la président.e et le/la secrétaire.

Le procès-verbal est lu et approuvé séance tenante.

Monsieur le Préfet remercie l'assemblée et se retire après avoir remis la présidence au nouveau président - à la nouvelle présidente du Conseil pour les points suivants de l'ordre du jour.

Le Préfet :

Stèves Morand

Le/la secrétaire provisoire :

.....

Annexe : liste des membres